

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

MAIRIE de Saint-Laurent-L'Abbaye

Nombre de Conseillers :

En exercice : **11**
Présents : **08**
Votants : **09**

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : **24 mars 2015**
Date d'affichage : **24 mars 2015**

SÉANCE DU 7 AVRIL 2015

L'An deux mille quinze, le sept avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; MORLAT Patrice ; THOMAS Jean-Marc ; CHARVET Michèle ; LEGUAY Jean-Pierre ; MANFREDI Manichanh ; PLATEAUX Stéphanie

Absents : BIENFAIT Gustave ; BONIN Patrick

Pouvoirs : CHIFFRAY Olivier donne pouvoir à MORLAT Patrice

Madame Stéphanie PLATEAUX a été nommée secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2015 :

Le procès-verbal de la réunion du 18 février 2015, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

Le compte administratif de l'exercice 2014 se présente ainsi :

	Dépenses : *****	Recettes : *****
Section de fonctionnement	: 138 622,59€	157 608,86€
Report antérieur reporté	:	42 107,45€
		Excédent : 61 093,72€
Section d'investissement	: 38 791,49€	36 023,86€
Restes à réaliser	: 31 641,25€	14 191,28€
Report antérieur excédent de financement :		2 565,92€
		Besoin : 17 651,68€

Résultats cumulés

Excédent : 43 442,04€

Le compte administratif qui représente l'état des recettes et des dépenses effectuées sous la Responsabilité du Maire dans le cadre du budget voté par le Conseil Municipal est accepté tel qu'il est présenté par 8 voix pour et 0 voix contre, le Maire ne participant pas à ce vote conformément aux dispositions légales.

Il correspond au compte de gestion 2014 dressé par Monsieur Christophe CAVOY, Comptable du Trésor de Pouilly-sur-Loire.

BUDGET PRIMITIF 2015 :

Monsieur le Maire souhaite apporter, en préambule quelques informations, et déclare :

« Le budget qui vous sera présenté, a été élaboré sur la base des propositions de la Commission des Travaux réunie en date du 18 février 2015, étudié par la Commission des Finances réunie en date du 26 mars 2015 et en présence de Monsieur le Comptable du Trésor qui a donné son aval quant à la cohérence des montants proposés, tout en précisant que le choix des opérations est de la compétence et de la responsabilité des élus.

Je tiens à remercier tous les intervenants, et particulièrement Evelyne CROCHET notre secrétaire, pour le travail accompli.

Ce budget tient compte des directives de l'Etat qui visent à réduire les dotations des collectivités locales, au titre de la contribution au redressement des Finances Publiques (Dotation Forfaitaire : moins 2 776€, baisse qui sera reconduite à l'identique sur les années 2016 et 2017, Solidarité Rurale : baisse de 3 203€). Il tient compte également d'une hausse des charges et cotisations aux organismes divers.

Mon intention est de ne pas augmenter cette année encore les taux des taxes locales et ce, pour la huitième année consécutive, afin de ne pas alourdir les charges des habitants.

Je vous proposerai donc de différer certains programmes et d'exercer une maîtrise forte sur nos fais de fonctionnement.

Nous nous attacherons à mener à bien les programmes en cours avant d'en démarrer d'autres.

Nous tiendrons compte de l'obligation de certains travaux à réaliser au titre de « l'accessibilité » dans un délai de 3 ans sur nos bâtiments communaux.

Un point positif, l'endettement diminue ce qui nous laisse des opportunités d'emprunt en cas de besoins urgents ».

L'unanimité des membres approuvent ces orientations.

	Dépenses : *****	Recettes : *****
<u>Section de fonctionnement</u> :	181 269,04€	181 269,04€
<u>Section d'investissement</u> :	50 069,58€	50 069,58€
TOTAL BUDGET :	<u>231 338,62€</u>	<u>231 338,62€</u>

Ce budget est adopté à l'unanimité tel qu'il est présenté (soit 9 voix pour et 0 contre).

Pour les investissements, il est prévu :

- ✚ l'acquisition d'un véhicule pour la commune
- ✚ l'aménagement extérieur de l'école (places de stationnement, barrières de sécurité)
- ✚ l'achat de divers matériel
- ✚ les travaux d'isolation bâtiments mairie + école
- ✚ la réfection partielle toiture bâtiment mairie
- ✚ l'accessibilité bâtiments mairie + école + agence postale communale + chapelle pour les personnes en situation de handicap.

Il n'est pas prévu de gros investissements nécessitant des moyens financiers importants ou un recours à l'emprunt.

4/2015 : TAUX DES TAXES LOCALES :

Lors de la délibération de la commission des finances, Monsieur le Comptable du Trésor a fait observer la situation financière de la commune. Au vu de cet élément, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales communales et ce, pour la huitième année consécutive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, (pour 9, contre 0) :

1. **d'accepter** de ne pas augmenter cette année encore, les taux des taxes locales, afin de ne pas alourdir les charges des habitants.
2. **de voter** les taux suivants :
 - Taxe d'habitation : 20.12%
 - Taxe foncière bâtie : 10.28%
 - Taxe foncière non bâtie : 47.28%
 - Cotisation foncière des entreprises : 22.20%

QUESTIONS DIVERSES :

Cérémonie du 8 mai :

Tous les habitants sont invités à se retrouver devant le Monument aux Morts à 11 heures 15 pour la cérémonie du 8 mai qui sera précédée d'une célébration religieuse à 10 heures 30 à la Chapelle de Saint-Laurent-L'Abbaye.

Un vin d'honneur sera ensuite offert par la Municipalité à « La Grange ».

Foire du 13 avril :

Elle est organisée conjointement par le Comité des Fêtes et la commune.

Comme l'an passé, l'équipe municipale sera sollicitée pour l'organisation.

L'inauguration aura lieu à 11 heures et sera suivie d'un vin d'honneur à « La Grange ».

Aménagement « Place de la Mairie :

Ce projet a été initié en 2012, de nombreux contacts ont eu lieu avec les Bâtiments de France.

Le dernier projet en date du 30 mars 2015 est présenté aux membres du Conseil. Les travaux doivent démarrer le lundi 4 mai 2015 et seront réalisés par l'entreprise Merlot TP.

Les riverains ont été informés, et une invitation à consulter en mairie leur a été adressée.

Certains travaux prévus en régie communale (déplacement de l'auge....) devront être préalablement réalisés.

Un suivi régulier et rigoureux devra être apporté en liaison avec la CCLV, avec l'aide des membres de la Commission Travaux.

Les membres présents approuvent le projet présenté.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 20 heures 50.

Jean FOURNIER : _____

André SZYMANSKI :

Patrice MORLAT :

Jean-Marc THOMAS :

Michèle CHARVET :

Pour Olivier CHIFFRAY

Patrice MORLAT

Jean-Pierre LEGUAY :
PLATEAUX :

Manichanh MANFREDI :

Stéphanie

